

Pax Christi Wallonie-Bruxelles

ANALYSE



Janvier 2016

Xénophobie, racisme, discriminations ... De quoi parle-t-on ?

Publié avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles



Ed resp : Nicolas Bossut, Pax Christi Wallonie-Bruxelles
31/1, Rue Maurice Liétart - 1150 Bruxelles – Belgique
Tél : +32 (0)2 738 08 04 – IBAN : - BE28 7995 5017 6120
www.paxchristiwb.be - info@paxchristiwb.be

Le champ sémantique du racisme s'étend de manière impressionnante. On ne compte plus les appellations désignant le phénomène de rejet de l'autre, au point de mixer les concepts et de rendre le débat et les positionnements d'associations de lutte antiracisme parfois flous. Contre quoi lutte-t-on lorsque l'on parle de racisme ? Ou de xénophobie ? Ou de discriminations ? Le temps est à la clarification !

Prenons le MRAX, acteur important de la lutte contre le racisme en Belgique francophone. Cette association se définit comme le Mouvement de lutte contre le *Racisme*, l'*Antisémitisme* et la *Xénophobie*. Plus proche de nous, Pax Christi. Notre association cible comme l'une de ses préoccupations principales, la lutte contre le *racisme* et les *discriminations*. Ces quatre termes illustrent des mécanismes bien différents et ciblent également des populations bien spécifiques. L'impression générale semble être qu'au lieu de réfléchir sur la pertinence des termes utilisés, l'heure est plutôt à l'utilisation quelque peu hasardeuse du vocabulaire lié à la lutte antiracisme.

Cette analyse propose de faire le point et de revenir sur les concepts de *xénophobie* trop souvent assimilé à celui de *racisme*, et de *discriminations*. Le développement nous permettra de répondre à la question : Quels mécanismes sous-tendent les termes de racisme, discriminations, xénophobie, antisémitisme, ou islamophobie ?

Xénophobie

Au sens étymologique du grec *xenos* – étranger et *phobos* – la peur, la xénophobie signifierait la « peur de l'étranger ». Une définition actualisée devient « l'hostilité envers ce qui est étranger » (Larousse 2014). Cette nouvelle définition met en lumière deux mécanismes : d'abord le mécanisme d'hostilité et ensuite celui de création d'un « étranger » à soi, c'est-à-dire la reconnaissance d'un endogroupe (les « mêmes » que moi) et la création d'exogroupe(s) (les « autres » que moi).

L'**hostilité** envers un individu ou un groupe d'individus peut donner cours à différents types d'interactions entre le « bourreau » et la « victime ». Il peut s'agir d'acte plus directs comme les paroles ou écrits haineux ou les violences physiques ou d'actes de type plus indirects, auquel cas il s'agit de discriminations. Notons que des « non-actes » comme le silence ou l'évitement relèvent également de l'hostilité. Lorsque les actes d'hostilité envers une personne ou envers les membres d'un groupe non désiré perdurent, l'environnement peut devenir hostile (le cas du harcèlement au travail – lorsqu'un individu est ciblé – ou des discriminations systémiques – lorsqu'un groupe spécifique est ciblé). L'hostilité envers une population peut s'élargir au point de devenir un véritable « fait social total », transcendant les êtres humains, profondément ancrée dans les structures sociétales, et s'imposant aux êtres humains. C'est le cas par exemple des sociétés esclavagistes ou de la période d'apartheid.

Le second mécanisme touche à la création de l'altérité. Les critères définissant l'« **étranger** » peuvent provenir de nombreux domaines : genre (homme vs. femme), état de santé (valide vs. invalide), orientation sexuelle (homosexualité, bisexualité, hétérosexualité), orientation politique (gauche vs. droite), conviction philosophique (chrétien, musulman, athée, etc.), nationalité, caractères physiques (crollé, grand, gros), etc¹. Le terme « étranger » ne

¹ Il est évident que ces exemples n'illustrent pas l'éventail des catégories possibles. Au minima, une catégorie ne peut rassembler que « moi » et au maxima, tous les êtres vivants (voire les êtres décédés si l'on considère nos ancêtres comme partie prenante de notre groupe d'appartenance).

définit personne en particulier, il s'agit d'un concept référant à la tension entre groupe d'appartenance et groupe différent, entre les « mêmes » et les « autres ». Les critères de délimitation de l'« autre » et du « même » varient en fonction du contexte et des intérêts en jeu. Pour ne donner que deux exemples, je m'identifie « femme » sur un site de rencontre (face « aux hommes ») mais m'identifie « de gauche » dans un débat politique (face à ce que j'identifie comme « la droite »).

Cependant, il faut bien se rendre compte que le processus d'identification aux « mêmes » par la distanciation avec les « autres », s'il est nécessaire pour l'individu, reste un processus simplificateur et réducteur. Il ne reflète en rien la complexité du monde social et ne reposera jamais sur des critères objectifs et intemporels. De plus, voir ces catégories comme figées entraîne une vision essentialisante et stéréotypée des groupes sociaux, poussant à la fermeture du dialogue, l'incompréhension, les préjugés, et allant jusqu'à l'intolérance voire l'exclusion². Le danger se trouve dans la hiérarchisation des différents groupes essentialisés autour des pôles « normalité / déviance » où les « mêmes » se considèrent dans la norme face aux « autres » déviants de celle-ci. Parler de catégorisation des êtres humains n'est pertinent que si l'on garde à l'esprit le caractère factice des catégories et que ce processus n'illustre qu'un outil de compréhension du monde.

La xénophobie consiste donc en la manifestation d'hostilité envers l'étranger à mon groupe d'appartenance, peu importe le critère définissant la frontière sociale entre les « mêmes » et les « autres ». Dans ce sens,

² Le rapport qu'entretiennent les nations nord-européennes avec l'Islam semble en donner un bel exemple. Les musulmans vus comme un tout homogène, incapables d'ouverture. Essentialisation que dénonce actuellement Edwy Plenel avec la sortie de son ouvrage « Pour les musulmans » en septembre 2014.

le machisme, le racisme, l'homophobie, l'islamophobie, ... illustrent des formes de xénophobie, chacune renvoyant à un exogroupe spécifique.

Racisme

Le terrain se voit déjà grandement débroussaillé avec la définition de la xénophobie, nous irons donc plus vite sur les concepts suivants. Dans ce schéma, le racisme n'illustre qu'une forme spécifique de xénophobie. Ils ne sont synonymes que lorsque l'on attribue au concept « étranger » une référence territoriale. Un « étranger » sera alors un individu provenant de l'étranger, de l'extérieur des frontières territoriales (aujourd'hui « nationales » ou « européennes » mais cela n'a pas toujours été le cas) du locuteur.

Cette étrangeté se marque selon la loi belge par la couleur de peau, la prétendue race, la nationalité, l'ascendance ou l'origine d'un individu. Les individus racistes manifestent de l'hostilité envers les membres d'exogroupes provenant (ou considérés comme provenant) de territoires autres. La question que soulève cette définition de l'altérité reste : comment définir un territoire ? Le village forme-t-il un territoire ? L'Etat ? L'Europe ? Les définitions que prennent « le » territoire servent évidemment certains intérêts politiques et économiques. Nous le rappelons, la délimitation de frontières sociales ne trouvera jamais de critères objectifs et intemporels.

Les discours du Front National français illustrent parfaitement la malléabilité du concept de territoire : d'un côté il s'agit de défendre la Nation française et l'identité nationale, mais de l'autre, il s'agit de considérer l'Europe comme un tout homogène afin de cibler les personnes d'origine non-européenne comme mal de la société et ainsi proposer une immigration sélective. En ce sens, en fonction de

l'idéologie, le territoire prendra des formes différentes. Et le racisme aussi.

Remarquons que la question de l'antisémitisme reste sensible. Certains tentent de séparer racisme et antisémitisme afin de montrer la spécificité de ce dernier. D'autres confondent les termes et parlent d'antisémitisme pour illustrer toutes formes de racisme. Nous pensons, dans une logique de cohérence et surtout afin de mettre fin à l'éternelle compétition victimaire que l'antisémitisme forme une branche du racisme qui cible un sous-groupe spécifique : les juifs, considérés comme des éternels étrangers.

La question de l'*islamophobie* semble tout aussi sensible, cible-t-on les musulmans, les individus provenant du Maghreb, ou la religion Islamique ? Il est certain, et les discours notamment du Front Nouveau Belge l'ont bien compris³, qu'évoquer l'Islam ou les musulmans au lieu des « Maghrébins » évite de tomber sous la condamnation de la loi antiracisme en Belgique. Cependant, nous pouvons avancer que l'Islam étant une religion plus largement pratiquée à l'étranger, donc renvoyant ici encore à la question du territoire, l'islamophobie peut être considérée comme une branche, certes camouflée, du racisme.

Discriminations

Enfin nous arrivons à la troisième clarification, le terme *discrimination*. Ce terme renvoie à une forme d'hostilité qui entraîne un traitement moins favorable d'un individu par rapport à d'autres pour une même situation.

³ Le troisième point du programme du Front Nouveau Belge concerne l'immigration : « La Belgique n'a pas à accueillir toute la misère du monde : elle n'est pas le CPAS du monde entier. Elle ne peut être un repère de terroristes. Les étrangers qui viennent en Belgique doivent travailler, ou bien rentrer chez eux. [...] Les immigrés doivent s'intégrer ou s'en aller. L'islam est une idéologie dangereuse, incompatible avec la démocratie et nos valeurs », <http://www.fnb.to/FNB/Programme%20succinct.htm>.

Par discrimination on entend donc un « acte discriminatoire et performatif » qui induit des effets directs ou indirects sur la personne concernée et lui cause des dommages.

La principale différence entre discrimination directe et indirecte relève du degré d'intentionnalité. Les discriminations directes s'illustrent par des actes posés de façon volontaire et visent un individu pour son appartenance à un exogroupe non désiré au sein de l'entreprise, du bâtiment, de l'établissement en général. Ces actes restent difficilement atteignables pour la Justice, même si condamnables. Prenons l'exemple, d'un employeur écartant, au cours d'un processus de recrutement, une femme d'origine marocaine car elle est *femme* et *marocaine*. Jamais il n'avouera ce motif. Il justifiera cet écartement par des arguments recevables, comme celui d'un profil non adapté de la travailleuse. Les discriminations directes (sur base de genre, de nationalité, de croyance, d'orientation sexuelle, etc.) poursuivies par la loi, seront toujours camouflées derrière un critère « objectif » montrant l'inadaptation du profil de l'individu dans l'établissement.

Les discriminations indirectes quant à elles créent l'inégalité de traitement de façon moins directement volontaire⁴. Elles proviennent d'un système social ou d'un règlement qui néglige la diversité des êtres humains et qui, sous couvert d'universalisme, favorise un groupe. Du même coup et en toute logique, un autre se voit défavorisé. Dans ce cas, la personne discriminée n'est pas visée directement mais son groupe socio-culturel pâtit de certaines conditions générales. Prenons l'exemple d'un établissement refusant les animaux. Les

⁴ Toutefois prenons l'exemple d'un restaurateur qui refuse un couple d'homosexuels sous l'argument « ici c'est un restaurant familial et traditionnel ». Il s'agit d'une norme universelle mais sous-entendant, dans le propos du restaurateur, que les couples homosexuels ne forment pas une famille. Dans ce cas, la volonté de discriminer ne fait aucun doute.

personnes malvoyantes accompagnées d'un chien et arrêtées à l'entrée souffriront de discrimination sur base de l'état de santé, pourtant sans véritable intention du chef d'établissement.

*

Parler de xénophobie renvoie ainsi au processus général de catégorisation des êtres humains ainsi qu'à ceux d'identification collective et de manifestation d'hostilité, et ce, peu importe les critères de définitions des frontières sociales et peu importe les formes que prend l'hostilité. Lorsque l'on cible un groupe d'individus spécifique, lorsque l'on définit *qui* sont ces « étrangers », la xénophobie évolue en racisme, machisme, homophobie, etc. Ces divisions renvoient au processus de définition de l'altérité. Le racisme illustre l'une des branches de la xénophobie et définit l'« autre » sur base territoriale⁵. Lorsque l'on se penche sur la nature des actes d'hostilité, nous découvrons les discriminations, les actes de haine, les discours de haine, le harcèlement, etc. Cette division renvoie à la mise en pratique de la xénophobie.

Il nous semble important de montrer que les termes xénophobie, racisme, antisémitisme, islamophobie, discrimination, ne renvoient pas aux mêmes registres. Ils touchent soit à la désignation de populations, soit à la mise en forme pragmatique de l'hostilité. Il nous semble important que les acteurs, tant du monde associatif que politique, luttant pour une société plus juste et pacifiste, gardent cela à l'esprit dans la rédaction de revendications, dans la mise en mot de discours de sensibilisation et dans la mise en place d'actions collectives.

Auteur :
Anne-Claire Orban

⁵ Et la « race » me direz-vous ? La race n'est que l'avatar de la question territoriale. La création de races n'a fait que justifier la supériorité d'un territoire sur d'autres.

Pax Christi Wallonie-Bruxelles

ANALYSE

